



MOTION

Emise, à l'unanimité, par le Conseil départemental
au cours de sa réunion du 5 novembre 2018

OBJET : Arrêt de l'utilisation des phytocides systémiques totaux en forêt dont le Glyphosate.

Les récents évènements sur l'utilisation du glyphosate en forêt ont été largement relayés dernièrement dans divers outils de diffusion de l'information.

Cette technique de destruction d'une partie de la végétation concurrente dans des peuplements résineux ou feuillus fait appel à des produits commerciaux dits « homologués » en forêt, dont la matière active est le glyphosate. Toutefois, son utilisation reste très limitée dans le département.

Des méthodes alternatives d'entretien mécanique des bois et forêts existent et font l'objet de suivis économiques qui confirment leur simplicité de mise en œuvre et leur efficacité. Ces éléments ont été évoqués par le Département lors de la dernière Assemblée Générale du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest et leur Président, Bruno LAFON, a également recommandé aux sylviculteurs « de ne plus jamais utiliser le glyphosate dans le massif des Landes de Gascogne » (article Sud-Ouest 22/09/2018).

Le grand public est maintenant sensibilisé à cette thématique et est majoritairement opposé à l'utilisation de ce type de produits phytopharmaceutiques totaux. Les collectivités ont adopté depuis le 1^{er} janvier 2018 le « zéro phyto » dans une volonté de préserver le bien-être des populations.

Dans ce contexte,

Considérant que l'Etat doit interdire la commercialisation du glyphosate à l'horizon 2021,



Le Conseil départemental des Landes, réuni ce jour en séance plénière,

CONSIDERE

que d'autres mesures alternatives d'entretien mécanique des bois et forêts sont possibles et économiquement viables.

CONFIRME

que le Département des Landes, représentant l'Assemblée des Départements de France, siégeant au Collège 3 du Conseil d'administration de PEFC France et Nouvelle Aquitaine, rappellera sa volonté d'obtenir une modification du référentiel PEFC comme ce fût le cas le 26 septembre dernier.

REAFFIRME

sur le principe de précaution, sa volonté de préserver la biodiversité en forêt, la qualité des eaux et le bien-être des populations.

DEMANDE

l'interdiction d'utiliser en forêt toutes les matières actives actuelles ou à venir de phytocides systémiques totaux.

DEMANDE

que, dans l'attente, l'engagement de réduction de l'utilisation de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques par les conseillers, acquéreurs ou applicateurs bénéficiant du CERTIPHYTO, soit scrupuleusement respecté.

Le Président,

Xavier FORTINON